



Affaire suivie par : C

Envoyé en préfecture le 31/12/2025
 Reçu en préfecture le 31/12/2025
 Publié le
 ID : 035-263500852-20251217-DEL_25_39-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du 17.12.2025
Del 39
Centre Communal d'Action Sociale de DINARD

L'an deux mille vingt- cinq, le 17 Décembre à 16h00, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Cosec sous la Présidence d'Arnaud SALMON, Président

Date de la convocation : 4 et 10 Décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 17 Présents : 11 Suffrage exprimé : 11 Pouvoir :	Pouvoir : Secrétaire de séance : Nolwenn GUILLOU
--	--

	P / Abst		P / Abst
Arnaud SALMON	P	Jean-Yves BECHU	P
Muriel BEZIEL	P	Francis PEREZ	Abst excusé
Mirella JEAN DE DIEU	P	Annick PORTES	Absente excusée
Catherine CABOT	P	Nicole CHAUVEAU	P
Nolwenn GUILLOU	P	Dominique GOUENARD	P
Kévin STEINBACHER	P	Isabelle BOSSEAUX	Abste
Laure ZATORSCHI	Absente	Claire RAULT	P
Michèle ARMANDARY	Absente	Henri GERARD	Absent
Bruno DESLANDES	P		

**39/2025 - CCAS - Budget Annexe - Résidence Autonomie Dupuy
2026**

Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le 6 - Budget Prit...
ID : 035-263500852-20251217-DEL_25_39-DE

Le rapport d'orientations budgétaires 2026 a été présenté en séance du 19 novembre 2025 du Conseil d'Administration du CCAS. Le budget primitif 2026 a donc été élaboré à partir de ces orientations budgétaires et a été équilibré par section pour les montants figurant dans le projet joint en annexe.

Ce projet de budget primitif est présenté par nature, avec la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 pour la section de fonctionnement, son affectation ayant été approuvée par le Conseil Départemental 35, et du résultat de l'exercice 2025 pour la section d'investissement.

Le vote intervient par chapitre.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R. 314-3 à R314-73,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 présenté en séance du 19 novembre 2025 du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu l'affectation des résultats 2024, approuvée par le Conseil Département d'Ille-et-Vilaine,

Vu les tarifs mensuels applicables en 2026, arrêtés par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le budget 2026 autorisé par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,

Considérant que le projet de budget primitif 2026 a été élaboré à partir des orientations budgétaires et équilibré par section pour les montants suivants :


Exploitation	BP 2026 (propositions nouvelles)	RAR 2025	Résultat reporté 2024	TOTAL
Recettes	1 530 086.34 €		6 995.09 €	1 537 081.43 €
Dépenses	1 537 081.43 €			1 537 081.43 €

Investissement	BP 2026 (propositions nouvelles)	RAR 2025	Résultat reporté 2025	TOTAL
Recettes	47 900 €		49 000 €	96 900 €
Dépenses	96 900 €			96 900 €

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de prendre les décisions suivantes :

Article 1 : APPROUVER le projet de budget primitif 2026 du budget annexe de la Résidence Autonomie DUPUY de Dinard,

Article 2 : AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente à signer tout document relatif à cette décision.

 Pour le Président,
La Vice-Présidente,
Muriel BEZIEL